

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00215

Numéro SIREN : 892 826 967

Nom ou dénomination : 2D2LD

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2021 sous le numéro de dépôt 902

2DLD

Sasu au capital de 1 000 €

En cours d'immatriculation au RCS de Versailles

6, Passage des Fauconniers

78800 - HOUILLES

2D2LD

LISTE SOUSCRIPTEURS

Loïc SARAUD, demeurant 6, Passage des Fauconniers 78800 – HOUILLES, Né le 3 juin 1992 à Montbrison (42), de nationalité française

100 actions x 10 €

1 000 €

Correspondant à 100 actions de 10 euros souscrites et libérées à hauteur de 100 %.

Houilles, le 26 décembre 2020





CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE DROME ARDECHE

SAS EN FORMATION RECEPISSE DE DEPOTS DE FONDS

Loi N° 66537 du 24/07/1966 sur les Sociétés Commerciales Art. L 223-1 et suivants du Code de commerce

Je soussigné **Jordane GUILLOT**, agissant en qualité de Directeur d'agence, certifie par la présente que la somme de **mille euros, 1 000€**

1 000€ versés par M. SARAUD LOIC né le 03/06/1992 à MONTBRISON

Soit un total de : **1 000€ (mille euros)**

Représentant le montant d'apport en numéraire de la **SAS en cours de constitution**

Devant être dénommée **SAS 2D2LD**

Devant avoir son siège social : **6, Passage des Fauconniers 78 800 HOUILLES**

A été déposée le **08/01/2021**

Sur un compte spécial ouvert en nos livres au nom de cette dernière sous le n°**08004969355**
Et sous l'intitulé : **SAS 2D2LD**

Par **M. SARAUD LOIC**

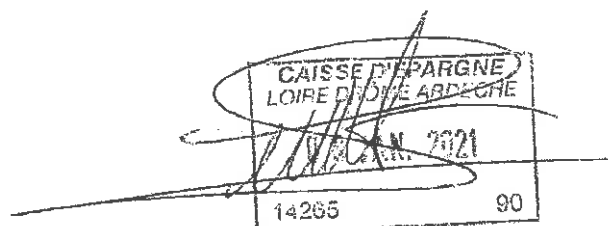
Agissant au nom et pour compte de la **SAS** en qualité de Président

Les retraits de Fonds ainsi déposés ne pourront intervenir que dans les conditions définies par :

(1) L'article L. 223-8 du Code de commerce (Constitution).

Fait à Roanne le 08/01/2021
Pour servir et valoir ce que de droit.

Jordane GUILLOT



STATUTS DE LA SASU

2D2LD

6, Passage des Fauconniers 78800 - HOUILLES

Le soussigné :

Loïc SARAUD né le 3 juin 1992 à Montbrison (42)
demeurant 6, Passage des Fauconniers 78800 - HOUILLES

De nationalité Française

Article 1 - Forme

Il est formé par la propriétaire des actions ci-après créées une société par actions simplifiée unipersonnelle régie par le code du commerce ainsi que par les présents statuts.

Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs actionnaires.

Elle ne peut procéder à une offre au public de titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions. Elle peut néanmoins procéder à l'offre de titres financiers, à condition que le montant par investisseur ou que la valeur nominale du titre dépasse les seuils fixés par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Article 2 – Objet de la société

La société a pour objet, en France et dans tous les pays du monde, directement ou indirectement :

Activité de conseils, d'accompagnement et de créations éditoriales de réseaux sociaux, écritures et rédactions d'articles, conseil autour de l'univers des courses de chevaux, prospection commerciale relative au cheval et à la gestion d'étalons, courtage de chevaux et toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Article 3 –

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est **2D2LD**

La société prend pour nom commercial **LS RACING**

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « Société par actions simplifiées » ou des initiales « SASU » et de l'énonciation du capital social.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé 6, Passage des Fauconniers 78800 - HOUILLES

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la Président et en tout autre lieu par décision collective ordinaire des actionnaires.

Article 5 - Durée

La durée maximale est de 99 ans (quatre-vingt-dix-neuf ans) à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de dissolution anticipée et de prorogation prévus par les présents statuts.

Article 6 - Apports

6.1 Apports en numéraire

Le soussigné fait les apports à la société :

- Monsieur Loïc SARAUD a souscrit la somme de 1 000 euros en numéraire

TOTAL DES APPORTS EN NUMERAIRE 1 000 euros

Correspondant à 100 (cent) actions de 10 (dix) euros souscrites et libérées à hauteur de 100%

L'associé unique décide de ne pas recourir à un commissaire aux apports.

Article 7 - Capital social d'origine

Le capital social d'origine est fixé à la somme de 1 000 (mille) euros et divisé en 100 actions de 10 euros chacune, de même catégorie, numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

- Monsieur Loïc SARAUD à concurrence de 100 actions, numérotées de 1 à 100, en rémunération de ses apports, soit 100 % du capital

Total égal au nombre d'actions composant le capital social, soit 100 actions.

Article 8 – Président et organes dirigeants

La Société est représentée à l'égard des tiers, dirigée et administrée par un Président, personne physique ou morale, associé ou non, de la Société.

Le Président est nommé pour une durée indéterminée.

Le premier Président est Loïc SARAUD né le 3 juin 1992 à Montbrison (42)
demeurant 6, Passage des Fauconniers 78800 - HOUILLES

Article 9 – Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société unipersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre côté et paraphé. Il ne peut en aucun déléguer ses pouvoirs.

Article 10 - Exercice social – Inventaire

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice sera clos le 31 décembre 2021

Article 11 – Comptes sociaux

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique, Président

Leur dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Article 12 – Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité

Fait à HOUILLES, le 26 décembre 2020

